



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE PORTANT RESERVATION DE STATIONNEMENT

Totalité du Parking du Parc Fourmont

Le dimanche 29 septembre 2024

de 7 heures à 19 heures

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2024-192

Nous, Le Maire de la commune de Maule,

VU la demande en date du 28 septembre 2024, par laquelle la Commune de Maule pour le compte de L'UNC - Place de la Mairie – 78580 Maule

Demandant l'autorisation de réserver le stationnement sur la totalité du parking du Parc Fourmont pour permettre le stationnement des véhicules des exposants de la manifestation de l'UNC et officiels.

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

A R R E T E

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Le demandeur est autorisé à :

- Utiliser le parking Saint-Vincent dans sa totalité pour le stationnement des véhicules des exposants à la manifestation de l'UNC et officiels le dimanche 29 septembre 2024.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de l'utilisation de ces places de stationnement.

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

ARTICLE 3 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et d'une demande d'enlèvement pour stationnement gênant, art. R417-10 du code de la Route.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 28 septembre 2024



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Leprêtre'.

Olivier LEPRÊTRE
Le Maire.